Aleria
Capitale de la Corse Romaine

8 000 ans d'histoire

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute Corse
Arrondissement de Corte
Commune d'Aléria

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 31 juillet 2025

Le jeudi 31 juillet 2025 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s 'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Etaient présents : BALDOVINI Antony, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Étaient représentés : BONIFACI Jean-François (Pouvoir à Marie Ange PERGOLA), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), PANTALACCI BANCE Antoinette (Pouvoir à Antony BALDOVINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI)

Étaient absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel,

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Antony BALDIVINI a été désigné pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

N° 2025 – 43 - Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2025
N° 2025 – 44 – Transfert d'un lot de la parcelle B. 461 dans le domaine public communal et délivrance d'une AOT au profit du SYVADEC
N° 2025 – 45 – Démantèlement des installations de valorisation énergétique des biogaz issus de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de TALLONE
Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 juillet 2025
Rapport N° 2025/43 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Le compte rendu de la séance du 03 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

TRANSFERT D'UN LOT DE LA PARCELLE B. 461 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET DELIVRANCE D'UNE AOT AU PROFIT DU SYVADEC

Rapport N° 2025/44 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du président ;

Décision de prononcer le classement par anticipation du lot A de la parcelle D.563 (ex D.461) dans le domaine public communal,

Décision d'autoriser la signature par le maire d'une convention d'occupation temporaire (AOT) en application de laquelle le SYVADEC sera autorisé à occuper le lot A susvisé pendant une durée de trente ans contre paiement d'une redevance annuelle d'un montant de quinze mille euros (15 000, 00 €).

DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS DE VALORISATION ENERGETIQUE DES BIOGAZ ISSUS DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE TALLONE

Rapport N° 2025/45 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Approbation de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,

Avis favorable sur la vente des biens qui composent l'installation de valorisation énergétique des biogaz, à savoir :

- *Moteurs thermiques et transformateurs électriques,*
- *Ensemble de tubulures en inox et supports métalliques constituant les amenées et traitement de biogaz,*
- *Torchère et compresseur*
- *Les deux containers de stockage d'huiles et de télégestion électrique du site.*

Mandat donné aux délégués de la commune pour se prononcer dans ce sens lors du vote qui devrait être organisé sur ce point par le comité syndical.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision N° 38 - 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 39 - 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 40 - 2025 – Attribution Marché 2025 SMP 006
Décision N° 41 - 2025 – Attribution Marché 2025 SMP 005
Décision N° 42 - 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 43 - 2025 - Renonciation DPU

Pas d'observations

QUESTIONS DIVERSES

Le directeur général des services indique dans le marché relatif à la viabilisation du lotissement communal, la date limite de dépôt des offres a été fixée au 15 septembre 2025. Il informe par ailleurs le conseil du départ de la directrice de la crèche, Madame Gabrielle BELLEC.

La séance est levée à 18 heures 38

Le président de séance
Jean-Claude FRANCESCHI, maire

La secrétaire de séance,
Célia SAEZ RICCIARDI